Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260126-B26_024-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Décision du Bureau Communautaire n° B26-024

Séance du lundi 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni en la salle Cathédrale au siège de Morlaix Communauté à Morlaix, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, Président.

Date de la convocation : le 20 janvier 2026
Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 24
Nombre de votants : 24

Étaient présents : Jean-Paul Vermot, Solange Creignou, Guy Pennec, François Hamon, Nathalie Bernard, Julien Kerguillec, Catherine Tréanton, Roger Héré, Christophe Micheau, François Girotto, Marc Rousic, Brigitte Mel, David Guyomar, Sébastien Marie, Pierre Le Goff, Yvon Laurans, Nicole Segalen-Hamon, Joseph Irrien, Hervé Saint-Jalm, Francis Lebrault, Bernadette Auffret, Joëlle Huon, Monique Nedellec, Gilles Créach.

Étaient absents excusés : Anne Catherine Lucas, Alban Le Roux, Claude Poder, Nathalie Barnet, Renaud de Clermont-Tonnerre, Valérie Scattolin, Hervé Cillard, Eric Cloarec, Jean-René Péron, Gwénolé Guyomarc'h, Anne-Marie Kerviel.

Acquisition du lot n° 3 (studio) du bâtiment B de la Manufacture des tabacs - Morlaix

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n° 1 "Répondre aux besoins en logements dans leur diversité"

Rapporteur : Christophe Micheau

En août 2025, le lot n°3 situé au premier étage du bâtiment B de la Manufacture des tabacs, cadastré section BM numéro 282 sur la Commune de Morlaix, composé d'un studio d'environ 27 m² a été proposé à la vente au prix de 31 950,00 €, commission d'agence incluse, soit un prix net vendeur de 28 000,00 €.

Le pôle d'évaluation domaniale de l'État a estimé la valeur vénale du bien le 15 octobre 2025 à 27 000,00 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Dans le cadre de la maîtrise foncière et de la reconversion globale du site de l'ancienne Manufacture des tabacs, Morlaix Communauté a proposé, par courrier en date du 31 octobre 2025, d'acquérir le lot n°3 susvisé, libre de toute occupation, au prix de 31.950,00 € (28 000,00 € net vendeur et 3 950,00 € de commission d'agence).

Par courrier en date du 26 novembre 2025, le propriétaire a fait part de son accord pour céder le bien à Morlaix Communauté aux conditions susvisées.

Aussi, il est proposé que Morlaix Communauté se porte acquéreur du lot n°3 du bâtiment B de la Manufacture des tabacs, situé sur la parcelle cadastrée section BM numéro 282 à Morlaix, libre de toute occupation, au prix net vendeur de 28 000,00 €, et prenne en charge la commission d'agence de 3 950,00 € et les frais d'acte notarié.

Vu l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques du Finistère en date du 15 octobre 2025, référencé 2025-29151-67077,

Vu le courrier de proposition d'achat par Morlaix Communauté en date du 31 octobre 2025,

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260126-B26_024-DE

Vu le formulaire d'accord du propriétaire en date du 26 novembre 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement - Habitat – Mobilités – Mer et littoral du 19 janvier 2026,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **d'acquérir le lot n°3 du bâtiment B de la Manufacture des tabacs, situé sur la parcelle cadastrée section BM numéro 282 à Morlaix, libre de toute occupation, au prix net vendeur de 28 000,00 €,**
- **que la commission d'agence de 3 950,00 € et les frais d'acte notarié seront à la charge de Morlaix Communauté,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les actes, incluant ceux contenant renonciation à servitudes et constitution de servitudes dès lors que la constitution et / ou la suppression de servitudes n'emportent aucune indemnité de part et d'autre, ainsi que tous les documents qui s'y rapporteront.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Bureau : adopté à l'unanimité.

Le Président
Jean-Paul Vermot

